



Division des Examens et Concours










CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2013

RAPPORT DU JURY

SOMMAIRE

Rapport du Président du jury : page 2

Rapports des différentes commissions :

 DNL Allemand :	page 4
 DNL Anglais (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 6
 Cinéma-Audiovisuel :	page 9
 Danse :	page 12
 Espagnol :	page 13
 Français Langue de Scolarisation :	page 15
 Histoire des Arts :	page 17
 Italien :	page 20
 Théâtre :	page 22

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE Session 2013

Les épreuves se sont cette année déroulées entre le 4 et le 11 mars 2013.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre.

La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004 -175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à s'y référer pour mieux s'y préparer et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

La session 2013 confirme deux tendances dans l'évolution du public concerné par cet examen :

- Après une montée en puissance du nombre de candidats et le « pic » de 2009 - 251 inscrits -, le nombre de professeurs souhaitant présenter cette certification diminue depuis d'année en année : 114 inscrits seulement pour la session 2013.
- Le profil des candidats évolue fortement : la plupart des professeurs qui enseignent dans les options artistiques ou sections européennes, fortement incités à présenter la certification, en sont désormais titulaires. La réforme de la formation initiale des maîtres, qui a fortement évolué depuis 2009, ne propose plus de préparation à cet examen. De fait, les candidats sont désormais, très majoritairement, des professeurs qui souhaitent parfois enseigner dans les options concernées en lycée mais surtout qui veulent que soit reconnus des acquis de l'expérience pédagogique acquise sur le terrain, dans leurs pratiques au quotidien. Nombreux sont ainsi les professeurs de collège ou de lycée professionnel qui se présentent devant les différents jurys.

Quelques éléments statistiques, secteur par secteur :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2013 : ELEMENTS STATISTIQUES

SECTEURS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES
Allemand	2	2	1	1
Anglais	41	37	21	16
Anglais PLP	4	3	1	2
CAV	11	9	5	4
Danse	5	4	1	3
Espagnol	6	6	3	3
FLS 1er degré	4	4	1	3
FLS 2nd degré	11	10	6	4
Histoire des Arts	16	15	11	4
Italien	2	2	1	1
Théâtre	12	11	7	4
TOTAL	114	103	58	45
% admis/présents	56,31%			

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions des différentes commissions pour préserver une équité d'ensemble, d'arrêter enfin la liste définitive des candidats admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

Je tiens enfin à remercier les présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué ; mais aussi, et surtout peut-être, Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 19 avril 2013

Le président du jury,

Eric Michon, IA-IPR

DNL ALLEMAND

Composition du jury :

Eric Le Coquil, IA-IPR Philosophie
Bruno Méry, IA-IPR EPS
Muriel Philippe, IA-IPR Allemand

Quelques éléments statistiques :

2 candidats étaient inscrits, ils se sont tous présentés :

- 1 professeur pour la DNL Philosophie
- 1 professeur pour la DNL EPS

La candidate à la DNL Philosophie a été admise.
Les notes attribuées vont de 8 à 14.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve :

Le nombre des inscriptions et des candidats présents a baissé par rapport à l'année précédente.
L'intérêt pour l'EPS en allemand constitue une percée intéressante.

La candidate reçue a fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue allemande et a su mettre à profit son séjour en Allemagne, dans le cadre du partenariat avec la Saxe-Anhalt. Par ailleurs, elle a montré une bonne connaissance des enjeux de la DNL et de ses enjeux.

Les dossiers présentés par les candidats ont été inégalement documentés. Certes, le parcours scolaire et universitaire est intéressant mais le jury souhaiterait également avoir connaissances de ce que les candidats se représentent dans l'enseignement en section européenne.

Niveau des prestations :

Le niveau des candidats a été cette année hétérogène, mais tous semblaient posséder un potentiel leur permettant, avec un séjour long par exemple, de parfaire leurs compétences dans la langue allemande afin de l'enseigner dans de bonnes conditions.

Les professeurs ont fait preuve de motivation, leurs connaissances du cadre institutionnel, indispensables, ont été prises en compte et à l'inverse leur méconnaissance, sanctionnée.

Dans certains cas, le séjour dans un pays germanophone demeure cependant indispensable pour acquérir la langue idiomatique nécessaire et la connaissance des systèmes éducatifs des pays concernés, ce que le jury a conseillé lorsqu'il l'a jugé nécessaire. De plus, les connaissances culturelles tout comme un projet d'enseignement de la DNL sont incontournables et ont parfois manqué à certain candidat.

Malgré de bons résultats cette année, nous continuons à prodiguer les conseils suivants :

- mettre à profit un **séjour dans un pays germanophone** pour parfaire ses connaissances culturelles et pédagogiques,
- bien connaître les **textes officiels et les référentiels de la section européenne** dans la discipline concernée pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement,
- ne pas hésiter à revoir les règles de grammaire nécessaires à la **pratique d'une langue allemande la plus correcte possible**.
- **identifier un projet** dans lequel l'enseignement de l'allemand dans une autre discipline se révèle un atout, et ne pas se limiter à l'élaboration d'un projet ponctuel, mais engager une démarche pédagogique réalisable sur du moyen et long terme.

Commission collège et LEGT (épreuves du lundi 4 mars au vendredi 8 mars)

I. Quelques éléments statistiques :

- Disciplines représentées : histoire–géographie, physique–chimie, SVT, mathématiques, STI, EPS, SES.
- Nombre de candidats : 37 candidats présents sur 41 inscrits. On note un nombre de candidats comparable à celui de l’an dernier (36 étaient présents).
- Résultats : 21 candidats reçus, 16 candidats refusés. Moyenne de 10,1/20. Echelle des notes : de 06 à 18.

II. Constats :

Le jury remarque que la langue est souvent mal maîtrisée, comme c’était déjà le cas les années précédentes.

Les candidats refusés l’ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante.
- Le niveau de langue pose problème pour un nombre conséquent de candidats.
- Certains candidats sont mal informés sur la nature de l’épreuve et sur le fonctionnement de la DNL.
- Des professeurs sont parfois trop orientés vers leur pratique disciplinaire.

III. Recommandations :

Il est nécessaire d’améliorer son niveau de langue pour acquérir plus d’aisance (notamment la phonologie, déterminante) ; il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve.

Il est recommandé aux candidats d’observer des cours de DNL avant de se présenter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux activités pédagogiques que l’on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire.

Les critères d’évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 Octobre 2004. On lira le rapport : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/scecteuo.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le site d’anglais de l’Académie d’Orléans-Tours.

Commission Lycée Professionnel

La tendance à la baisse du nombre de candidats à la certification DNL relevée à la session 2012, se confirme cette année, puisque sur les quatre candidats inscrits, seuls trois d’entre eux se sont présentés à l’entretien. Il est à noter que sur les quatre candidats, deux se représentaient après avoir été refusés à la session 2012. Sur les trois candidats présents une seule candidate a été retenue. Malgré son statut de stagiaire, le dossier présenté témoignait d’une maîtrise suffisante de l’anglais écrit et de la pertinence du projet pédagogique envisagé. Ces deux points ont été confirmés pendant l’entretien en langue cible, démontrant une certaine aisance à l’expression orale en continu

et en interaction même si le jury lui conseille d'améliorer sa pratique dans le cadre de stages appropriés. La connaissance du cadre de l'enseignement de la DNL et la présentation de supports de séances réalisés en amont démontrent une réflexion aboutie en ce qui concerne le projet pédagogique.

La motivation de l'ensemble des candidats est réelle et ils ont montré tous les trois une sensibilité certaine à l'ouverture à l'international. Cependant, en dehors de la candidate admise, le manque de préparation de l'entretien est évident. Certains candidats démontrant une certaine aisance dans le maniement de la langue anglaise n'ont pas suffisamment réfléchi à un projet pédagogique construit. La seule expérience dans l'enseignement de la discipline professionnelle ou une relative maîtrise de la communication en anglais ne peuvent suffire à l'obtention de la certification DNL. On attend des candidats qu'ils aient suffisamment réfléchi à un projet pédagogique construit autant en termes de contenus que d'approches. L'objectif de l'enseignement en DNL ne se limite ni à la seule transposition d'un cours de discipline professionnelle en langue cible ni à la seule connaissance de termes techniques spécifiques à la discipline enseignée. Les candidats n'ont pas suffisamment réfléchi à l'approche pédagogique ni su exprimer clairement la plus-value que pouvait apporter leur enseignement pour les élèves.

La méconnaissance du Cadre Européen Commun de Référence et le manque de réflexion sur la mise en œuvre du cours en co-intervention ou en parallèle avec le professeur de langues, de même que l'absence d'une vision précise du travail en collaboration en amont, constituent les principales faiblesses relevées dans les prestations des candidats. Le jury aurait apprécié comme dans le dossier de la candidate admise, l'adjonction de supports illustrant le contenu d'une séance et une réflexion sur les objectifs et la démarche de mise en œuvre. Les candidats ont mis l'accent sur les procédures d'examen, généralement bien connues, au détriment des contenus et des objectifs de l'enseignement d'une DNL.

Ces différentes remarques amènent à réitérer les conseils à donner aux futurs candidats:

Les dossiers doivent être constitués avec le plus grand soin en ayant à l'esprit l'importance de leur contenu autant que la rigueur dans la forme:

Le dossier doit permettre de connaître:

- le parcours de formation du candidat, tant dans sa discipline que dans la langue cible.
- Son expérience autant professionnelle que le cadre d'utilisation de la langue d'enseignement de la DNL.
- La motivation du candidat qui ne doit pas se limiter à la description d'un parcours mais qui soit le résultat d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL ainsi que la plus-value que cet enseignement peut apporter aux élèves.
- Une présentation d'expériences pédagogiques auxquelles le candidat a participé ou de projets envisagés. L'adjonction au dossier de supports didactiques témoignant de ces expériences ou de réflexion à des projets seront appréciés.
- L'utilisation de la langue cible pour tout ou partie du dossier (en plus du dossier en français) témoignera du degré de maîtrise de la langue d'expression écrite.

L'exposé suivi de l'entretien doit répondre à certaines règles de forme et de fond.

- Il ne doit en aucun cas être une restitution d'un texte appris par cœur mais on attend du candidat qu'il puisse faire preuve d'aisance et de fluidité dans son propos.
- L'exposé doit permettre de présenter de façon claire et construite l'expérience et la motivation du candidat.

- L'échange avec le jury permettra d'évaluer les capacités du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux demandes des membres du jury.
- Cet échange permettra de faire le point sur la motivation et l'implication du candidat dans le projet pédagogique grâce à une connaissance précise des contenus d'enseignement, des référentiels et des programmes dans les deux disciplines.
- Il doit également démontrer une réflexion approfondie des candidats sur le cadre institutionnel et les enjeux de l'enseignement de la DNL en lycée professionnel, ainsi que sur la plus-value de cet enseignement pour les élèves.
- Démontrer qu'une réflexion a été menée sur la meilleure collaboration à mettre en œuvre avec les professeurs de LV tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation.

En conclusion:

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve. La seule maîtrise d'une LV ou une relative expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent à elles seules constituer des critères de compétence pour l'enseignement d'une DNL. Les candidats, en plus de la connaissance du cadre institutionnel, doivent faire preuve d'une réflexion préalable sur la spécificité de l'enseignement d'une DNL tant dans sa dimension didactique disciplinaire que dans une relative maîtrise et aisance dans l'utilisation de la langue cible. Un projet pédagogique réfléchi témoignera d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire.

Rapport établi par Monsieur MICHON Eric, IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel, président de la Commission avec le concours de son collègue membre du Jury Monsieur GIVELET. Je tiens à le remercier chaleureusement pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de cette mission.

L'épreuve s'est déroulée le mardi 12 mars 2013 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soient remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

- 11 candidats inscrits, 9 présents.
- 5 candidats reçus (55,6%).
- Les notes s'échelonnent de 07 à 15.
- Une moyenne de 10,89 cette année, plus faible que les années précédentes : si aucun candidat n'a été totalement défaillant, d'excellents profils n'ont pas non plus émergé cette année - sauf un peut-être.

Profil des candidats :

- Quatre enseignants sont déjà intégrés dans une équipe dispensant un enseignement C.A.V. au lycée cette année : la création dans l'académie d'une nouvelle option, le renouvellement en cours des équipes - en raison de départs à la retraite pour partie - expliquent cet état de fait.
- Beaucoup parmi les autres sont impliqués dans leur établissement, à divers titres, dans des projets à dominante audiovisuelle - en collège, LEGT ou lycée professionnel.
- Aucun professeur-stagiaire cette année encore – cette évolution sensible par rapport à des sessions antérieures résulte à l'évidence de la réforme de la formation initiale des enseignants depuis trois ans.

Echelle de notation :

Disciplines d'origine :

- Lettres modernes (4)
- Arts Plastiques (1)
- Langues vivantes : italien (1)
- S.E.S. (1)
- Education Musicale (1)
- PLP Lettres Histoire (1)

Notes	Nombre de candidats
7	1
8	1
9	2
10	0
11	2
12	0
13	0
14	2
15	1

Déroulement de l'épreuve – Niveau du concours

Les attendus :

La note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004, précise dans son annexe les critères d'évaluation de l'épreuve. Pour le Cinéma Audiovisuel, le jury évalue :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.*

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; la plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé, le jury se voyant parfois dans l'obligation d'intervenir pour demander aux candidats de conclure en quelques secondes – dans les rares cas contraires, le temps restant a été « banalisé » et nous avons enchaîné avec la seconde partie.

L'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa dimension cinématographique mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- *objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension artistique.*
- *organisation des enseignements : de plus en plus rarement toutefois - cf. ci-dessous.*
- *Finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.*
- *les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique*
- *La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée. Quelques exemples d'œuvres cinématographiques exploitées dans ce cadre : *L'Atalante* (J. Vigo) ; *Le Grand Amour* (P. Etaix) ; *Stars War épisode IV* (G. Lucas) ; *Les demoiselles de Rochefort* (J. Demy), *Duel* (S. Spielberg), etc.*

Le bilan que nous pouvons tirer de cette journée d'interrogation témoigne d'une certaine continuité en regard des dernières sessions - contrairement aux prestations que nous devons évaluer lorsque cet examen a été créé. Le dispositif de certification complémentaire s'avère désormais bien connu des candidats, tant dans son principe, dans l'organisation formelle de l'épreuve que dans ses finalités. Le jury se trouve ainsi de moins en moins confronté à une méconnaissance par les candidats de l'organisation, du fonctionnement et des programmes des options en lycée. L'ensemble des professeurs présents s'était de surcroît préparé avec sérieux à cet oral. En revanche, trop de candidats encore ne possèdent ni la culture cinématographique requise ni l'indispensable capacité à conceptualiser des approches pédagogiques de l'enseignement du cinéma-audiovisuel pour obtenir cette certification. Parallèlement, d'autres qui ont

acquis une connaissance approfondie de l'histoire du cinéma n'ont en revanche développé aucune compétence technique.

La certification complémentaire évolue dans les finalités qui lui sont assignées par les professeurs : plus qu'une demande de reconnaissance des compétences requises pour enseigner le cinéma-audiovisuel dans les options au lycée, il s'agit désormais, de plus en plus, d'une légitimation de pratiques pédagogiques, tant au collège qu'au lycée, dans les disciplines dont ils sont spécialistes mais aussi dans différents dispositifs : atelier artistique, Itinéraire de Découverte, Enseignement d'exploration, Accompagnement éducatif ou personnalisé - en quelque sorte une validation des acquis de l'expérience : en témoigne, chaque année la présence de professeurs de lycée professionnel. L'un des objectifs de cet examen reste toutefois la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V., de spécialité en série L ou facultative.

Conseils aux futurs candidats :

Il convient de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement bien sûr.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement **artistique**.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire, les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique : les aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. - doivent systématiquement être mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle d'un enseignant dans l'accompagnement et la conception d'un projet artistique global dans le cadre des options Cinéma-Audiovisuel.

DANSE

Rapport établi par Monsieur Jean-Michel Mousset, IA-IPR chargé du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Cette session 2013 de la certification complémentaire pour l'enseignement artistique dans le domaine de l'art-danse marque une augmentation des candidatures par rapport à l'année précédente, puisque 4 candidats (3 candidates et 1 candidat) se sont présentés contre une seule candidature en 2012. Elles proviennent de 3 disciplines : EPS, anglais, espagnol. Seul le candidat a obtenu la certification.

Comme par le passé, le candidat admis montre une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels ainsi que des programmes qui organisent cet enseignement au lycée. Préparé, celui-ci présente un exposé structuré au cours duquel la motivation est perceptible. Son expérience de l'enseignement de la danse dans le cadre d'un partenariat culturel est réelle.

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance infaillible des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement facultatif art-danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification de ce domaine artistique. Des notes attribuées proches de la moyenne doivent inciter les candidats à se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard de leurs expériences.

Statistiques

6 candidats inscrits/ 6 présents, répartis comme suit:

- Histoire-géographie : 4 professeurs
- EPS : 1 professeur
- SES : 1 professeur

3 reçus/3 refusés. Note la plus basse : 08/20. Note la plus haute : 16/20.

Echelle des notes :

08/20 : 2 candidats
09/20 : 1 candidat
13/20 : 1 candidat
14/20 : 1 candidat
16/20 : 1 candidat

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Remarques d'ordre général: de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie.

La session 2013 de l'examen montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable. Un regain de candidatures en histoire-géographie est à noter cette année : 4 candidats sur 6.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

Préparation des candidats :

Les professeurs titulaires ne bénéficient pas de formation pour se préparer à l'examen mais nombre d'entre eux ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Les candidats sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique.

Niveau des prestations des candidats :

Les prestations des candidats admis ont été dans l'ensemble tout à fait acceptables. Dans l'ensemble ils ont pris connaissance des textes les plus importants relatifs aux sections européennes et connaissent les modalités d'attribution de la « mention européenne » au baccalauréat.

Les motifs de refus des candidats sont divers : niveau d'expression en langue espagnole insuffisant, mauvaise connaissance des textes régissant les sections européennes, mauvaise connaissance des programmes d'enseignement du lycée pour un professeur de collège se destinant à y enseigner en section européenne.

Nous rappelons que l'épreuve n'est pas une formalité et que l'enthousiasme pour enseigner sa discipline en langue espagnole et l'intérêt pour la culture hispanique en général sont des atouts mais ne peuvent suffire à obtenir cet examen auquel il faut tout de même se préparer.

Conseils aux candidats :

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement ; entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement. Ecouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée.
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques.
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERAI).

FRANÇAIS LANGUE DE SCOLARISATION

Les résultats

1er degré

Inscrits	Présents	Admis	Notes
4	4	1	De 06 à 16

2nd degré

Inscrits	Présents	Admis	Notes
11	10	6	De 07 à 18

La session 2013 se caractérise par une hausse du nombre de candidats du second degré et par une stabilité des candidats du premier degré, par rapport à la session précédente.

La commission note des profils de candidats très variés.

Les candidats du 1^{er} degré n'ont pas été en mesure, pour la plupart, de montrer leurs connaissances des particularités du français langue de scolarisation. Ils ont, en particulier, rencontré des difficultés pour distinguer les stratégies didactiques et pédagogiques destinées aux élèves francophones en difficulté de celles qu'il convient d'adopter pour des élèves relevant d'un enseignement de FLS.

Les candidats du 2^d degré ont majoritairement pu développer une réflexion pertinente, fondée sur des connaissances précises des enjeux du FLS.

Nous avons observé une réelle volonté d'enseigner à ce public, mais cet enthousiasme ne peut tenir lieu de compétence. Le candidat doit connaître les textes officiels et doit pouvoir s'appuyer sur des connaissances théoriques solides. Le jury constate que les objectifs et les méthodes d'apprentissage du FLS sont encore trop souvent confondus avec ceux du FLE.

Les notes obtenues par les candidats témoignent de prestations très inégales, ce qui nous autorise à préciser de nouveau quelques principes fondamentaux de l'épreuve. L'enseignement du français langue de scolarisation s'adresse aux élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française. La seule connaissance du FLE, qu'elle soit théorique ou pratique, ne saurait donc suffire. A contrario, un candidat qui ne disposerait pas d'un cursus ou d'une expérience en FLE, peut satisfaire aux exigences de l'examen et réaliser une prestation en accord avec les attendus de l'épreuve. En effet, outre la connaissance des enjeux du FLS et des modalités de son enseignement, le jury attend du candidat qu'il puisse se projeter dans une situation de classe de FLS et/ou qu'il analyse sa pratique (ou une pratique) au regard de problématiques linguistiques, langagières et culturelles. Une connaissance des matériels pédagogiques disponibles sur les sites des CASNAV ou dans les manuels de FLS et dans les sites qui lui sont dédiés est par conséquent indispensable pour construire une réflexion sur ce domaine d'enseignement et échanger avec le jury.

Nous rappelons également qu'il s'agit d'un examen composé d'un exposé et d'un entretien soumis d'une part aux règles générales de l'exercice, et d'autre part aux exigences particulières de cette certification en FLS. Il convient donc de préparer sérieusement un exposé structuré qui doit convaincre le jury des capacités et compétences du candidat à prendre en charge un enseignement de FLS.

L'entretien, comme l'exposé, obéit à des règles définies : le candidat doit donc tout mettre en œuvre pour que le jury apprécie ces critères et plus précisément les compétences et connaissances quant au français langue de scolarisation. Tous les critères de l'examen et de la certification complémentaire en FLS que nous mentionnons sont clairement déclinés dans les textes de référence (notamment la note de service n° 2004-175 du 19-10-20 04) et précisés sur le site du CASNAV de l'académie. Ils sont nécessaires à la bonne préparation de l'exercice et indispensables pour réussir l'examen. Les candidats à cette épreuve peuvent bénéficier d'une ou deux journées de formation inscrite au Plan Académique de Formation et assurée par les formateurs du Casnav.

Les enseignants du 2nd degré s'inscrivent individuellement ; ceux du 1er degré peuvent également s'y inscrire à condition d'être autorisés par l'IEN de circonscription.

HISTOIRE DES ARTS

Rapport établi par les Présidents des deux jurys :

- Madame Cristhine Lécureux, IA-IPR histoire-géographie
- Monsieur Frédéric Leval, IA-IPR arts plastiques

Membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'art :

- Stéphane Auger, agrégé en Education musicale et enseignant en EEX « patrimoines »
- Anne Delaby-Janody, certifiée en Education musicale et enseignante en HIDA
- Sébastien Lemale, agrégé en arts plastiques et enseignant en HIDA
- Joël Dubos, agrégé en Histoire et enseignant en HIDA

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés **le 07 mars 2013** au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, site Dunois. Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

1- Quelques éléments statistiques

DISCIPLINE	Total inscrits	Total présents	Admis
Arts plastiques	1	1	1
Education musicale	1	1	0
Histoire-géographie	6	6	5
Lettres	6	5	4
Philosophie	1	1	1
Génie civil	1	1	0
TOTAL	16	15	11

Répartition des notes :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
effectif	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	2	0	0	0	0	2	2	0	4

Moyenne de l'épreuve : 14,60 / 20

2- Définition et déroulement de l'épreuve

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine,

notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».

3- Éléments qualitatifs

La session 2013 de la certification complémentaire en Histoire des arts enregistre un nombre d'inscrits en légère baisse par rapport à la session précédente (21 inscrits en 2012). La moyenne des notes obtenues à l'examen traduit un saut qualitatif important pour cette session. Les très bonnes notes attribuées à 8 des quinze candidats présents sanctionnent d'excellentes prestations orales nourries par une expérience conséquente d'enseignement de l'histoire des arts ou par des parcours de formation initiale d'une grande richesse réinvestis dans une réflexion pertinente sur l'enseignement de l'HIDA. Nous noterons par exemple que certains candidats ont déjà intégré des équipes d'HIDA au lycée ou que d'autres participent à des groupes ressource académiques dans ce domaine d'enseignement.

Les candidats admis ont majoritairement fait preuve d'un enthousiasme communicatif et d'un intérêt personnel pour les domaines d'expression artistique qui dépasse le seul cadre professionnel. Il en ressort des profils d'enseignants porteurs d'une culture bien intégrée et facilement mobilisable dans le cadre des échanges avec les membres du jury. Les candidats qui n'ont pas été admis à l'issue de cette session sont souvent restés dans une approche trop disciplinaire qui ne mettait pas assez en évidence la richesse d'un parcours personnel et professionnel. Si les notions de pluridisciplinarité et de codisciplinarité apparaissent centrales dans la mise en œuvre d'un enseignement d'HIDA, elles ne sauraient dispenser les candidats d'avoir une culture élargie leur permettant d'envisager les articulations possibles entre les différents domaines disciplinaires. Sans être pour autant des spécialistes de chaque domaine artistique, les candidats doivent pouvoir montrer une réelle appétence pour les arts et la culture.

La réforme du lycée contribue manifestement à brouiller la perception d'un enseignement qui se décline maintenant sous **4 formes différentes** (généralisation au collège et au lycée avec évaluation au DNB, option facultative et de spécialité, et enseignement d'exploration « création et activités artistiques : patrimoines »). Il est indispensable que les candidats aient une **perception claire des enjeux** que recouvre chaque situation d'enseignement.

Nous noterons ici que l'examen de certification complémentaire permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'HIDA dans le cadre des options au lycée, voire même pour coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projets mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine d'enseignement et qu'ils connaissent les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. Il faut qu'ils aient pris connaissance des programmes de cette option en lycée.

Rappelons quelques points qui auront desservi certains candidats:

- Une méconnaissance chez certains enseignants, en poste pour la plupart au collège, tant des programmes d'enseignement des options au lycée (facultative ou de spécialité) que de leurs principes de fonctionnement. Rappelons que le fait d'intégrer, le plus souvent de manière pertinente, des démarches d'Histoire des Arts dans leur enseignement disciplinaire ne dispense en

aucun cas les candidats de se préparer à l'oral de certification ni de connaître les enjeux et le fonctionnement de cet enseignement au lycée.

- L'approche de l'enseignement de l'HIDA est parfois apparue trop cloisonnée et réduite à des considérations vagues en lien exclusif avec la discipline d'origine du candidat. La mise en œuvre de l'arrêté d'organisation de l'enseignement de l'HIDA au collège induit une complémentarité des approches disciplinaires, mais elle doit aussi inciter le candidat à élargir ses horizons culturels par le biais d'un effort de contextualisation des œuvres. Rappelons ici qu'il ne faut pas confondre la mise en œuvre du volet culturel du programme d'une discipline dans le cadre ordinaire de son enseignement et ce que réclame, dans sa dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les œuvres, un enseignement de l'histoire des arts.
- La culture disciplinaire des candidats les moins expérimentés peut ouvrir sur des domaines artistiques connexes mais cela n'est pas toujours suffisant pour construire une représentation juste de ce que recouvre l'enseignement de l'HIDA.
- Enfin, nous noterons, en particulier pour les enseignants ne relevant pas des disciplines artistiques, une méconnaissance de la scène artistique contemporaine et un manque d'intérêt pour sa fréquentation et pour certains des candidats non historiens, une perception erronée de l'inscription des œuvres dans un contexte historique ainsi que parfois une totale ignorance d'éléments chronologiques majeurs. L'enseignement de l'histoire des arts ne se limite pas à l'approche des œuvres inscrites dans l'histoire ou encore des œuvres qui en témoigneraient. L'un des enjeux de cet enseignement est de favoriser le rapport sensible aux œuvres qu'elles soient du passé comme du temps présent.

Enfin, le jury adresse quelques conseils aux futurs candidats :

- Il ne saurait, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, y avoir de certification automatique. Tout candidat doit prendre la mesure des exigences de l'épreuve et comprendre qu'une érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas toujours suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.
- Il est conseillé au candidat de préparer l'exposé. Celui-ci pourra reprendre certains éléments de son dossier de candidature sans toutefois se limiter à un récapitulatif de ses états de service. Il convient donc ici de ménager une place importante à la mise en perspective de son expérience professionnelle. Le candidat doit faire la démonstration d'une aisance à l'oral et éviter de lire ses notes.
- Il est indispensable que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA de lycée, des contenus disciplinaires et de l'organisation de cet enseignement.
- Enfin, les candidats doivent faire la distinction entre l'organisation pédagogique d'un programme d'enseignement qui peut faire le choix d'approches thématiques ou notionnelles transhistoriques et l'inscription du champ scientifique d'une discipline dans l'histoire. Si elles relèvent de points de vue différents, ces deux approches ne sont pas contradictoires et tout enseignant doit avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres qu'il convoque.

Date de l'examen : Lundi 4 mars 2013

Membres du jury :

- Antonella DURAND, IA-IPR d'italien
- Rosa GIROIR, professeure agrégée d'italien, chargée de mission d'inspection, lycée Pothier, Orléans.

Notes obtenues : 8 et 16/20

Compte-rendu de l'examen :

L'examen s'est déroulé selon les modalités décrites par le BO n° 39 du 28 octobre 2004.

Les candidats ont présenté un exposé de 10 minutes en langue italienne suivi d'un entretien de 20 minutes en français avec le jury. Le jury avait également à sa disposition un rapport, ne donnant pas lieu à notation, rédigé par les candidats, uniquement en français pour l'un et en version bilingue pour l'autre.

Les critères d'évaluation appliqués ont été ceux du BO précité.

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes :

L'un des deux candidats méconnaissait les principaux textes concernant les sections européennes dont le nombre limité n'alourdit pourtant pas la préparation de l'examen.

- La maîtrise de la langue étrangère :

Le niveau attendu par les candidats est le niveau B2 du CECRL qui demande une aisance dans le maniement de la langue courante sans exiger une correction parfaite. Le champ lexical à connaître est celui du langage de la classe ainsi que le vocabulaire lié à la discipline enseignée.

On attend des candidats qu'ils s'expriment dans une langue claire, intelligible qui ne sera pas pour eux un objet d'étude mais le médium pour un enseignement de leur discipline.

Les deux candidats de la session 2013 ont témoigné d'un écart très conséquent dans la maîtrise de la langue italienne : là où l'une avait largement le niveau C1, la langue utilisée par le second souffrait d'insuffisances tant du point de vue lexical que grammatical et surtout phonologique, compromettant l'intelligibilité même du message.

- La maîtrise de la bi-culturalité :

Les deux candidats méconnaissaient les différences de concepts ainsi que leurs connotations éventuellement divergentes concernant leur discipline entre la France et l'Italie. De même, aucun n'a été capable d'appréhender véritablement les différences d'approche de l'enseignement de leur discipline dans les deux pays.

- La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère :

Cette préoccupation a été à l'évidence négligée dans la préparation des candidats alors même qu'elle est au cœur des pratiques pédagogiques de DNL en section européenne. Il convient en effet de réfléchir à l'attitude du professeur de DNL face à la langue étrangère, des critères d'évaluation et surtout des choix des thèmes et supports qu'on utilisera en section européenne.

- La capacité à concevoir un projet d'échange dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire :

On ne saurait prétendre enseigner une DNL en section européenne sans concevoir un projet d'échange en collaboration avec le professeur de langue vivante. Les enjeux pédagogiques sont évidents et ont été très bien compris par l'une des candidates qui a proposé des idées très innovantes là où le deuxième candidat ne semblait envisager éventuellement qu'un voyage culturel en guise de projet d'échange pour une SELO.

Conclusion :

On ne saurait trop recommander aux candidats de prendre connaissance des principaux textes qui régissent, d'une part, l'examen de certification complémentaire et d'autre part ceux qui régissent les sections européennes.

En ce qui concerne la maîtrise de la langue, elle peut être facilement entretenue par la fréquentation assidue, si ce n'est de la littérature italienne en langue originale, du moins de la lecture des journaux et magazines italiens que les technologies modernes de l'information mettent à la disposition de tous.

Enfin, la certification complémentaire permettant d'enseigner en section européenne, on gagnerait à réfléchir sur les parties du programme de sa discipline qu'on envisage de traiter en langue étrangère ainsi que les supports que l'on compte utiliser sans négliger l'élaboration de critères d'évaluation pertinents.

Rappelons en effet que le BO du 28 octobre 2004 parle d'une certification de « l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique » et non d'une certification d'un niveau de langue étrangère.

THÉÂTRE

1. Quelques éléments statistiques :

Sur 12 candidats inscrits, 11 se sont présentés et 7 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 08 à 18 ; trois candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.

Profil des candidats :

6 candidats sont des professeurs pratiquant un enseignement ou une activité théâtrale avec des élèves (de collège ou de lycée) au sein d'une CHAT, d'une option facultative, d'un club ou d'un atelier. 3 enseignent dans des lycées hébergeant une option (facultative ou de spécialité).

Disciplines d'origine :

Lettres classiques (1) ; Lettres modernes (7) ; Histoire-Géographie (1) ; Philosophie (1) ; Arts plastiques (1), Anglais (1)

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
08	3
09	1
10	1
11	1
12	2
15	1
17	1
18	1

2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; il est rappelé ici que l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles.

Au cours de l'exposé, il est plus attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire que la narration d'un cursus, forcément redondante avec le dossier remis lors de l'inscription.

La finalité première de cet examen étant l'enseignement dans les options théâtre de lycée, l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa dimension théâtrale mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline
- organisation des enseignements
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre.
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle
- épreuves du baccalauréat.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

3. Conseils aux futurs candidats :

On relira utilement les conseils dispensés dans les rapports des sessions précédentes et qui demeurent tout à fait pertinents.

S'appuyer sur la seule expérience ou la seule pratique ne saurait suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature)
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant- partenaire, différentes étapes de concertation, évaluation des élèves...).
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.)

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Educnet, section théâtre à l'adresse suivante : <http://www2.educnet.education.fr/sections/theatre>, ainsi que des indications bibliographiques à la fin de ce rapport.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques.

- Abirached Robert, *La crise du personnage dans le théâtre moderne*, Paris, Grasset, 1978.
- Artaud Antonin, *Le théâtre et son double* Ed. Idées Gallimard Paris 1983.
- Apostolides, *Le Roi machine*
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Banu Georges, *Le Rouge et or. Une poétique du théâtre à l'italienne*, Paris, Flammarion, 1989
- Biet, Christian, *La Tragédie*, Armand Colin, Cursus, 1998
- Biet, Christian, Triau, Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?* Gallimard, Folio essais inédits, 2005
- Corvin, Michel (direction de), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, Paris, Bordas, 1991.
- Corvin, Michel *Lire la comédie*, Paris, Dunod, 1994
- Couprie, Alain, *Lire la tragédie*, Paris, Dunod, 1990
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Dusigne, Jean-François, *Le Théâtre d'art, aventure européenne du XXe siècle*, Théâtrales, 1997
- Escola, Marc (textes choisis et présentés par), *Le Tragique*, GF Corpus, 2002
- Jomaron Jacqueline, *Le théâtre en France (2 tomes)*, Bordas (je crois)

- Guénoun, Denis, *Le Théâtre est-il nécessaire ?*, Circé, 1998
- Hubert, Marie-Claude, *Histoire de la scène occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, Coursus, 1992
- Lehmann, Hans-Thies, *Le Théâtre post-dramatique*, [1999], L'Arche, 2002
- Lucet Sophie, *Tchekhov / Lacascade : La communauté du doute*, Editions l'Entretemps, Février 2003
- Chantal Meyer-Plantureux *Théâtre populaire, enjeux politiques*, éditions Complexe, 2006
- Chantal Meyer-Plantureux, *Un siècle de critique dramatique*, éditions Complexe, 2003
- Naugrette, Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Nathan Université, 2000
- Naugrette, Florence, *Le Plaisir du spectateur de théâtre*, Bréal, 2002
- Page, Christiane, *Éduquer par le jeu dramatique*, Paris, ESF, 3ème éd., 2006.
- Page, Christiane, *Pratiques théâtrales dans l'éducation en France au XXè siècle : aliénation ou émancipation ?*, APU (Presses universitaires d'Artois), 2009, 298 p.
- Pavis, Patrice, *Le Théâtre au croisement des cultures*, Corti, 1990
- Roubine, Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Dunod, 1990
- Ryngaert, Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, Paris, Dunod, 1991
- Sarrazac, Jean-Pierre, *Critique du théâtre*, Circé, 2000
- SCHERER, Jacques, *La dramaturgie classique en France*, Nizet, 1959.
- Surgers, Anne, *Scénographies du théâtre occidental*, Paris, Nathan, 2000, rééd. 2004
- Vinaver, Michel (sous la direction de), *Écritures dramatiques*, Actes Sud, 1993
- Vitez, Antoine, *Écrits sur le théâtre*, POL, 4 vol., 1994-1997
- Regnault, François, *Théâtre-Équinoxes*, Actes Sud, 2001.
- Regnault, François, *Théâtre-Solstices*, Actes Sud, 2002.

Choix de revues

- Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel
- Les Carnets du Rond-Point, éditions de l'Amandier
- *Cassandra*
- *Études théâtrales*, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique)
- Mouvement, " revue indisciplinaire des arts vivants ", mensuel
- *Mû*, Association des théâtres de marionnettes et des arts associés (Thema)
- *Puck. La marionnette et les autres arts*, Institut national de la marionnette, Charleville-Mézières
- *Théâtre aujourd'hui*, Centre National de Documentation Pédagogique, aperiodique
- *Théâtre/Public*, Centre Dramatique National de Gennevilliers, trimestriel
- *Théâtres en Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes, semestriel

Sites internet consacrés au théâtre

- Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>
- Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) : www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm
- Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : www.babel-web.net

Théâtre contemporain :

- www.theatre-contemporain.net
- www.remue.net/theatre

Sites de revues :

- www.mouvement.net
- www.alternativestheatrales.be
- *Théâtre/Public*, accessible via le site du Théâtre de Gennevilliers : www.tgcdn.com